



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la défense

Question au Gouvernement n° 1067

Texte de la question

FORCES FRANÇAISES AU KOSOVO

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Colot, pour le groupe UMP.

Mme Geneviève Colot. Madame la ministre de la défense, je rentre d'une mission au Kosovo auprès de nos forces militaires. Pendant quatre jours, j'ai pu apprécier le travail exceptionnel qu'elles accomplissent : sécurisation des enclaves serbes en territoire albanais, sécurisation des lieux sensibles tels que les églises et les monastères, aide médicale à la population, action humanitaire. Nos troupes sont à l'origine de multiples initiatives pour rapprocher les deux communautés et permettre le retour progressif des populations déplacées. Nous pouvons tous, sur ces bancs, être fiers de ce que réalise là-bas notre armée, une armée de la paix au service de la sécurité et de la liberté de tout un peuple.

Ils sont actuellement 20 000 soldats de différentes nationalités au sein de la KFOR. En janvier, ils ne seront plus que 18 000 et 14 000 fin mai. Des élections se dérouleront en novembre de cette année et 2005 déterminera le statut définitif du Kosovo.

Compte tenu de ces deux périodes à haut risque, vu les tensions toujours latentes, pouvez-vous, madame la ministre, indiquer à la représentation nationale quel calendrier le Gouvernement compte adopter pour le désengagement progressif de nos troupes dans ces zones particulièrement sensibles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Madame la députée, je suis très sensible à votre appréciation du travail réalisé par nos militaires dans les Balkans, et tout particulièrement au Kosovo, et je vous remercie de votre témoignage. Il est bon aussi de manifester à nos militaires, qui vivent dans des conditions difficiles, notre reconnaissance du travail qu'ils font. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Les Balkans sont une zone proche de nos frontières dont la sécurité et la stabilité nous intéressent tout particulièrement. C'est ce qui a motivé l'engagement de la France depuis le début et le maintien de son engagement actuel.

Il est vrai que la situation a enregistré beaucoup de progrès, vous l'avez souligné, qui ont permis notamment le retour de la population. Pour autant, cette situation demeure encore fragile et instable dans un certain nombre d'endroits, et particulièrement au Kosovo. C'est la raison pour laquelle le désengagement des alliés se fait progressivement sur l'ensemble des Balkans. L'effectif global passera de 30 500 hommes aujourd'hui à 17 500 en novembre 2004. Cette décroissance des effectifs se fait d'une façon parallèle en Bosnie et au Kosovo.

A partir du deuxième semestre 2004, c'est à nous qu'il reviendra d'assurer le commandement de cette opération

au Kosovo. Nous allons insister auprès de nos partenaires pour qu'ils maintiennent leurs effectifs. Ensuite, nous continuerons, bien entendu, de travailler en très étroite liaison avec le Haut représentant des Nations unies pour que, au fur et à mesure, et à travers les élections et la mise en place des institutions, ce pays retrouve une vie normale. Bien évidemment, notre désengagement progressif se fera alors en fonction de l'évolution de la situation, avec toujours cette même préoccupation d'assurer dans cette partie du monde la paix et la stabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1067

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 2004